

Génocide des Tutsis au Rwanda: la vidéo qui accable l'armée française

PAR FABRICE ARFI

ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 25 OCTOBRE 2018



A droite, le colonel Jacques Rosier, patron des opérations spéciales françaises au Rwanda. © DR

Mediapart rend publique une vidéo filmée à l'été 1994 par des militaires français, qui jette une lumière crue sur la passivité de l'armée pendant l'un des événements les plus embarrassants pour la France dans le dossier rwandais : le massacre de Bisesero.



À droite, le colonel Jacques Rosier, patron des opérations spéciales françaises au Rwanda. © DR

Ce sont 52 secondes qui pourraient résumer à elles seules l'attitude de la France durant le génocide des Tutsis au Rwanda, il y a bientôt vingt-cinq ans. Une vidéo filmée à l'été 1994 par des militaires français, dont Mediapart a obtenu copie, jette une lumière crue sur la passivité de l'armée pendant l'un des événements les plus embarrassants pour la France dans le dossier rwandais : le massacre de Bisesero.

Filmée le 28 juin 1994, la scène montre le patron des opérations spéciales au Rwanda, le colonel Jacques Rosier, en conversation avec l'un de ses subordonnés, le sergent-chef M., qui tente de l'alerter sur des assassinats de masse perpétrés à l'encontre de Tutsis à quelques kilomètres de là, sur les collines de Bisesero, à l'ouest du pays.

Sans aucun effet.

En dépit des informations données et de l'urgence décrite, l'armée française, déjà alertée depuis le 27 juin sur les massacres de Bisesero, mettra de fait plusieurs jours avant d'intervenir. Pendant ce temps, plus d'un millier de Tutsis se feront méthodiquement assassiner par des milices hutues, alors que le mandat de l'ONU ayant justifié l'envoi d'un contingent français au Rwanda imposait de mettre fin aux massacres.

Les images que nous diffusons sont extraites des archives de l'ECPAD, l'agence audiovisuelle du ministère de la défense :

La justice, qui vient de clore son enquête ouverte il y a plus de dix ans sur des soupçons de complicité de génocide et de crimes contre l'humanité sans avoir mis en examen un seul responsable français, dispose de cette bande depuis 2013. Elle lui a été fournie par un militaire qui fut membre de l'opération Turquoise au Rwanda.

À l'origine, la caméra du ministère de la défense avait été allumée pour filmer l'évacuation de sœurs religieuses, originaires d'un village voisin. Puis, continuant de tourner, la caméra surprend une conversation qui dit tout, ou presque, de l'attitude française au Rwanda.

Le sergent-chef M., la voix hésitante, rapporte des faits insoutenables à son supérieur, le colonel Jacques Rosier. Il dit : « *Hier, on était dans je ne sais plus quel patelin. Il y a eu des battues toute la journée. Dans les collines, des maisons qui flambaient de partout, des mecs qui se trébalaient avec des morceaux de chair arrachée.* »

Le colonel bredouille : « *Ouais, ouais.* » Puis il regarde ailleurs, au loin.

Le sergent-chef poursuit : « *Le problème, c'est que je ne sais pas comment ils font pour se soigner. Ils sont plein de plaies purulentes partout.* »

Le colonel rétorque « *eh ouais* », tout en défaisant les plis de son uniforme.

Le sergent-chef va plus loin dans son récit et raconte que le guide de l'armée française était probablement... un génocidaire hutu : « *On a évité un lynchage parce*

que le guide qui nous accompagnait, manifestement, c'était un des gars qui guidaient les milices dans les jours qui ont précédé. Alors quand on est tombés sur la bande de Tutsis qui fuyaient les collines, quand ils l'ont reconnu, il a fallu lever le ton, j'ai cru qu'ils allaient le lapider. »

Après plusieurs « ah ouais ? » interrogatifs, le colonel finit par regarder ses chaussures. Et puis ? Et puis plus rien.

Interrogé en juin 2015 sur cette vidéo par un juge français, le colonel Rosier, qui a été placé sous le statut de témoin assisté mais pas mis en examen, a expliqué sur procès-verbal : « Cette scène-là ne me dit rien du tout [...]. Enfin, en regardant cette scène et me connaissant, je vois que je ne percute pas car vraisemblablement je ne comprends pas ce qu'il me raconte, j'ai l'esprit ailleurs, je suis en train de préparer mon point presse, beaucoup de choses se sont passées depuis la veille. Il faut savoir que je suis sous pression. C'est vrai qu'en revoyant aujourd'hui cette scène, il me paraît incroyable de ne pas avoir réagi à l'information. »

Contacté, l'avocat du colonel Rosier, M^e Emmanuel Bidanda, a indiqué « ne pas souhaiter faire de commentaires par voie de presse sur une instruction en cours ».

Pour bien comprendre le sens de ces images, il est capital d'en saisir le contexte. Quand cette conversation a lieu, le colonel Rosier est prévenu depuis au moins la veille des massacres de Bisesero, d'après les témoignages de deux militaires français de l'opération Turquoise.

Le premier est le lieutenant-colonel Jean-Rémy Duval, qui affirme avoir donné l'alerte le 27 juin 1994 lors d'une mission de reconnaissance à Bisesero. Face aux juges, le militaire a expliqué avoir rendu compte, épouvanté, de sa découverte au colonel Rosier et lui avoir demandé l'autorisation d'y retourner le plus vite possible pour sauver des vies. « Il me répond non [...]. Ça me semble urgent. Je suis revenu [de Bisesero – ndlr] un peu bouleversé et ému », a témoigné Duval.

Un autre militaire membre du même détachement, Jean-Marie Carpentier, a également affirmé que les informations sur le danger de mort encouru par les Tutsis de Bisesero avaient « évidemment » été transmises dès le 27 juin à la hiérarchie militaire. Des journalistes présents sur place ont également confirmé ce récit des événements.

Aux paroles, il faut ajouter les écrits. De nombreux documents issus de l'armée, dont Mediapart a déjà fait état (*ici ou là*), démontrent eux aussi que la hiérarchie militaire avait une idée précise, dès le 27 juin 1994, voire dès le 26, des massacres perpétrés à Bisesero et de l'urgence absolue à intervenir pour sauver des vies.

Une note du renseignement militaire, dont Mediapart n'avait pas parlé jusqu'ici, confirme par ailleurs que les événements de Bisesero étaient connus dès le 27 juin. « Le 27 [juin – ndlr], une reconnaissance effectuée au sud-ouest de Kibuye, dans le secteur de Bisesero [...], a permis de trouver une centaine de Tutsi réfugiés dans les collines dans un état de dénuement total. Selon leurs déclarations, 2 000 personnes seraient cachées dans les bois et les mines », peut-on lire dans cette transmission chiffrée datée du 29 juin.

« D'une façon générale, la ferveur avec laquelle sont accueillis les éléments français et les craintes qui s'expriment à leur départ témoignent d'une situation sécuritaire non stabilisée et de la peur de la reprise des massacres », poursuit la note.

de plan humanitaire
Le 27, une reconnaissance effectuée au sud-ouest de KIBUYE, dans le secteur de BISESERO (6 km Est de GISHYIYA) a permis de trouver une centaine de Tutsi réfugiés dans les collines dans un état de dénuement total. Selon leurs déclarations, 2 000 personnes seraient cachées dans les bois et les mines.

Extrait d'une note du renseignement militaire sur les massacres de Bisesero. © DR

Dans une autre note, le renseignement militaire écrit encore que dans la région de Bisesero, « des Tutsis ont, le 27 [juin – ndlr], été attaqués par des militaires hutus. Il y a des morts et des blessés. Deux mille civils tutsis attendent là la protection de la force française. État de dénuement nutritionnel, sanitaire et médical extrême ».

Il y a donc aujourd'hui peu de doute sur le fait que l'armée était au courant des ténèbres de Bisesero dès le 27. D'autant qu'un rapport retrouvé par les juges dans les archives du Service historique de la

Défense (SHD), à Vincennes, est venu le confirmer. Il s'agit d'une chronologie de l'opération Turquoise. À la date du 27 juin 1994, on peut en effet lire : « *Reco* [pour « mission de reconnaissance » – ndlr] *secteur Bisesero – Tutsis seraient menacés et comptent sur une protection française.* »

« *Je me suis fait la remarque que le rédacteur employait le conditionnel en disant que les Tutsis "seraient menacés" alors que Duval a rendu compte qu'ils étaient réellement menacés parce qu'il a vu de ses yeux l'état de ces gens* », a précisé l'officier Carpentier aux magistrats quand il a été interrogé sur ce document.



Le mémorial de Bisesero. © Thomas Cantaloube/Mediapart

Après de **précédentes révélations** de Mediapart, des officiers militaires mis en cause **ont annoncé** leur volonté de déposer plainte pour violation du secret, estimant que les journalistes « *n'ont pas à connaître ces pièces* ».

Outre le colonel Rosier, quatre autres militaires ont été placés sous le statut de témoin assisté dans l'enquête des juges sur l'éventuelle complicité de l'armée dans le génocide au Rwanda :

- le général Jean-Claude Lafourcade, qui fut le commandant de l'opération Turquoise au Rwanda,
- le capitaine de frégate Marin Gillier, chef d'une unité du COS,
- le commandant de la Mission d'assistance militaire au Rwanda, Étienne Joubert,
- et le lieutenant-colonel Jean-Rémy Duval, membre du COS.

Depuis le début des investigations, la haute hiérarchie militaire dément toute attitude coupable dans le dossier de Bisesero, affirmant n'avoir découvert les faits que le 30 juin et avoir porté secours immédiatement aux rescapés du carnage.

Après l'annonce de la clôture de l'enquête judiciaire sans mise en examen, ce qui éloigne un peu plus encore la perspective d'un procès, plusieurs ONG à l'origine de la procédure, la FIDH, la LDH et Survie, ont dit craindre un « *déni de justice* ». « *Le refus d'auditionner certains témoins-clés (dont de hauts gradés), de demander certains documents militaires ou de confronter les versions parfois contradictoires des officiers de l'époque, est incompréhensible pour nos associations* », ont-elles dénoncé dans un **communiqué** le 29 septembre dernier.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.